
Les psychologues hospitaliers et le Ségur

Un contexte.

Dans la Fonction Publique Hospitalière, bien avant le covid, les personnels souffraient déjà des politiques d'austérité (réduction d'effectifs, gel du point d'indice, précarisation, ...) et des mutations idéologiques imposées aux équipes de soins (protocolisation, « virage ambulatoire », fermetures de lits et de services,...).

Aussi, au printemps 2020, la colère des hospitaliers était forte : des mobilisations d'ampleur en intersyndicale et aux côtés de différents collectifs (Inter-Urgences, Inter-Bloc, Printemps de la Psychiatrie,...) en témoignent. Certains journalistes dénonçaient alors la « pleurniche hospitalière ».

C'est dans ce contexte que la crise sanitaire intervient et fait subitement craindre à tous un « effondrement » du système de santé. Ton martial, promesses de lendemains qui chantent et applaudissements sont de rigueur. Après coup, on dira finalement que l'hôpital aura tenu – sans toutefois vraiment dire à quel prix pour les personnels et les citoyens.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les négociations du Ségur de la Santé avec une ambition : « construire ensemble l'avenir de l'hôpital ».

Des négociations appuyées par la mobilisation... et trop vite interrompues.

Les manifestations au décours du déconfinement du mois de mai 2020 ont contraint le gouvernement à donner une suite concrète au « quoiqu'il en coûte » du Président Macron.

Alors que les négociations étaient en cours et qu'elles permettaient certaines avancées (comme sur le Complément de Traitement Indiciaire (CTI), initialement prévu à 35€ et poussé à 183€, ou le passage des aides-soignants en catégorie B) mais qu'il restait tant de choses à conquérir, le fraîchement nommé Premier Ministre Castex lance un ultimatum « à prendre ou à laisser » ...

Coup de poker auquel trois organisations syndicales cèdent en moins de 48h : FO, CFDT et UNSA valident le protocole en l'état, sifflant ainsi la fin des négociations.

La CGT a quant à elle refusé de signer ce protocole qu'elle estime non abouti et fourmillant d'injustices.

Ainsi, après à peine 50 jours de négociations, ce qui devait refonder le système de santé s'est finalement transformé en opération de com' sur les Champs Elysée le 14 juillet.

« Les oubliés du Ségur » se comptent alors au gré des lignes de clivage créées par le gouvernement et validées par la signature de ces trois syndicats : sanitaire vs médico-social/social, filière paramédicale vs autres filières hospitalières, aides-soignants vs aide-médico psychologiques, médecin vs sage-femme, etc.

Les psychologues : oubliés du Ségur.

Les psychologues apparaissent succinctement dans la mesure 31 qui prévoit le renforcement de leur présence dans les maisons et centres de santé.

Pour ce qui est du volet hospitalier et celui des carrières et rémunérations, les psychologues sont oubliés : exclus du doublement des ratios du passage à la grille hors classe maintenu à un taux de 9%, exclus de la revalorisation des grilles indiciaires qui n'ont que très peu évoluées depuis 30 ans, exclus d'un plan de recrutements pour mieux répondre aux besoins et exclus également d'un plan de titularisation massif pour réduire la part de collègues contractuels qui s'élève pourtant à plus de 60% dans la FPH !

Une occasion manquée... Mais des occasions à saisir !

Le Ségur inaugure bien plus de lignes de clivages et de motifs de mécontentements qu'il n'en résout. Les psychologues sont légitimes pour dénoncer ces accords qui les relèguent à une place anecdotique : il s'agit d'une véritable occasion manquée.

A 86% féminine et sous-représentée dans les organisations et les mobilisations, la profession peine à se faire entendre. Pourtant, cela n'est pas une fatalité.

Le 10 juin dernier, à l'appel de l'intersyndicale et associations CGT-SNP-FFPP-SIUEERPP, nous étions nombreux devant le Ministère et les Préfectures ou ARS en région autour d'un socle commun de revendications.

Dans la Fonction Publique, en libéral ou dans le privé et l'associatif, les psychologues revendiquent leur autonomie de pratique et une rémunération correspondant au niveau de leur qualification et de leur expertise.

Le succès de cette première journée de mobilisation n'a semble-t-il pas suffi à ce que le Ministère prenne la mesure de la détermination avec laquelle les psychologues comptent défendre la place de leur profession quel que soit le lieu d'exercice !

C'est pourquoi, les psychologues sont de nouveau appelés à se mobiliser le 28 septembre.

Le Collectif UFMICT-CGT appelle l'ensemble des psychologues de la Fonction Publique à se joindre à la mobilisation de la profession pour faire entendre leur voix.